

Le Pacte d'excellence prévoit des grilles horaires «au choix» dans le secondaire

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a accordé ses violons vendredi sur trois dossiers importants du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Un coup d'accélérateur pour le «Pacte d'excellence», ce chantier clé de la Fédération Wallonie-Bruxelles censé améliorer fondamentalement notre enseignement. Le gouvernement Demotte/Schyns a pris vendredi plusieurs décisions sur la mise en œuvre du Pacte.

Tout d'abord sur les grilles horaires du futur «tronc commun» (la période au cours de laquelle les élèves suivent le même parcours scolaire). La grille horaire indicative intègre l'éveil scientifique et aux sciences humaines dès le début du primaire. Mais la note insiste également sur l'apprentissage du français et des maths. Des possibilités de remédiation seront proposées à tous les élèves. «Pour chaque discipline, les

référentiels en cours d'élaboration fixeront les attendus annuels déterminant les matières que les enseignants seront tenus de travailler durant l'année scolaire dans des volumes similaires», précise le communiqué du gouvernement.

Au choix

Dans le secondaire, chaque établissement pourra choisir une grille horaire parmi quatre possibilités, étant entendu que le volume horaire consacré aux différentes matières sera similaire, quel que soit le choix opéré:

► Une grille hebdomadaire de 32 périodes de 50 minutes, l'accompagnement personnalisé pouvant être réparti entre les différentes disciplines;

► Une grille hebdomadaire de 34 périodes de 45 minutes regroupées par blocs de 90 minutes;

► Une grille hebdomadaire de 32 périodes de 50 minutes, complétée par des moments d'apprentis-

sage «concentré» représentant au moins 18 demi-journées;

► Une grille hebdomadaire de 30 périodes de 50 minutes, complétées par quatre semaines d'apprentissage «concentré».

Par ailleurs, le gouvernement de la Fédération s'est accordé sur d'autres volets du «Pacte». Il a en particulier créé un pouvoir organisateur «Wallonie Bruxelles Enseignement», juridiquement distinct et indépendant de l'Administration générale de l'Enseignement à partir du 1^{er} janvier 2019. Des mécanismes assurant, de manière pérenne, le financement de l'enseignement organisé et donnant à l'entité créée les moyens d'opérer la réforme sont prévus. Cette décision met un terme à des mois de tensions sur ce sujet au sein de la majorité PS-cdH.

Enfin, le gouvernement des francophones de Belgique a approuvé une note sur la réorganisation du Service général de l'Inspection.

A.NX

Le gouvernement s'est accordé sur la création d'un pouvoir organisateur «Wallonie Bruxelles Enseignement».